



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

sida

Question écrite n° 99200

Texte de la question

M. Jean-Claude Fruteau attire l'attention de Mme la secrétaire d'État auprès du ministre du travail, de l'emploi et de la santé, chargée de la santé, sur le projet de plan national sida en général et sur la problématique du dépistage systématique. La situation épidémiologique de la France est caractérisée par une incidence de l'ordre de 7 000 à 8 000 nouvelles contaminations par an. Selon les données exploitées et la méthodologie d'estimation, cette situation apparaît globalement stable au cours des 5 dernières années. La prévalence était estimée fin 2008 entre 135 000 et 170 000 personnes infectées. Destiné à orienter la politique publique jusqu'en 2014, le projet de plan national sida vient d'être fortement critiqué par le Conseil national du sida et la Conférence nationale de santé, dans un avis commun publié lundi 28 juin 2010. Les deux instances soulignent notamment que ce projet va à rebours des avis de l'ensemble des experts. Elles considèrent qu'en l'état du projet, le plan national 2010-2014 ne définit pas une politique publique efficace face aux défis actuels de la lutte contre le VIH et les IST. Ainsi, elles considèrent qu'il « n'engage pas la redéfinition radicale attendue de la politique de dépistage » alors même que « celle-ci permettrait de bénéficier de l'intérêt du traitement sur le risque de transmission et constitue la seule stratégie à même de faire régresser l'épidémie ». Elles souhaitent également que les messages de prévention soient redéfinis en conséquence. Aussi, il souhaite connaître la position du Gouvernement à ce sujet ainsi que les motivations, notamment financières, qui ont présidé au choix des orientations retenues par le Gouvernement.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Claude Fruteau](#)

Circonscription : Réunion (5^e circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 99200

Rubrique : Santé

Ministère interrogé : Santé

Ministère attributaire : Affaires sociales et santé

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 1er février 2011, page 869

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)